

Réf: Dossier N° : 49365

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « DIABAGATE BAMORI & FRERES TRANSPORT SARLU » en abrégé «DBFT »

**Siège social : ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER après dépôt Sotra et
 mosquée blanche Lot 127 Ilot 144, 14 BP 2038 ABIDJAN 14**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 08 Mai 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « DIABAGATE BAMORI & FRERES TRANSPORT SARLU » en abrégé «DBFT ».

Objet: le transport de personnes ; le transport de marchandises ; la location et la vente de véhicules ; l'importation et l'exportation de toutes sortes de marchandises ; la fourniture et les prestations de services diverses.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER après dépôt Sotra et mosquée blanche Lot 127 Ilot 144, 14 BP 2038 ABIDJAN 14

GERANT: Monsieur DIABAGATE BAMORI.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-12043 du 08/05/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°11401 du 08/05/2018

Pour Avis

Le CEPICI

